



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4041299

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 2464
N/REF : 3/03/2024 0H19 C:020665 I:07269
V/REF : Contrat N°002464 du 01/03/1995

SCI 3G Propriétaire
C/O J.P. GOUDARD & J. COULARD
71, RUE TRONCHET
69006 LYON

IMMEUBLE : IMPASSE CATELIN
4 IMPASSE CATELIN
69002 LYON

Vaulx en Velin, le 01 Mars 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : PORTAIL
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : M. J. COULARD

ENTRETIEN DE LA PORTE AUTOMATIQUE

PROLYAC procédera à l'entretien de la porte automatique à deux vantaux de l'immeuble, conformément au décret N°90-567 du 5 juillet 1990 et à l'arrêté du 12 novembre 1990 relatif à l'entretien des portes automatiques des bâtiments d'habitation.

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Mars de chaque année et payable à 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément à nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P_0 \left(0,15 + 0,85 \frac{\text{ICHT-revTS1}' - \text{ICHT-revTS1}}{\text{ICHT-revTS1}} \right)$$

P' Prix révisé H.T.
P₀ Prix contractuel H.T (Prix du contrat révisé avant le changement d'indice en décembre 2008).
ICHT-revTS1 Indice publié par l'INSEE du cout horaire du travail, et connu à la date d'établissement du prix de base contractuel P₀.
ICHT-revTS1' Dernier indice connu à la date de révision contractuelle.

Date de dernière révision des prix : 1/03/2024

Prix de base du contrat : 386,55

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 10/2008	Valeur :	100,0
	Mois de l'indice de révision	: 12/2023	Valeur :	137,6



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4041299

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	ENTRETIEN PORTAIL AUTOMATIQUE GARAGES	12/AN	507,15	507,15
TOTAL H.T.				507,15
T.V.A. a 10,00%				50,71
TOTAL T.T.C.En EURO				557,86

Valeur en votre reglement au 30 Avril 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.